



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 67160

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les montants mensuels de la garantie de ressources pour les personnes handicapées et de la majoration pour vie autonome. En effet, des informations dont il dispose, ceux-ci doivent être fixés par décret en valeur nominale, ce qui pourrait présenter, selon de nombreuses associations, des difficultés pour les modifier. Par ailleurs, l'absence de toute référence au SMIC demeure pour d'aucuns incompréhensible dans la mesure où les travaux parlementaires - et les déclarations gouvernementales - n'ont pas cessé de prendre en compte cette référence (80 % du SMIC net). Un décalage risque aussi de s'installer entre des prestations révisées au 1er janvier et un SMIC revalorisé au 1er juillet de chaque année. Il lui demande de lui préciser ce qu'il envisage pour répondre aux préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67160

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6117